



13.09.2023 – 09:00 Uhr

Les appareils électriques sont la principale cause d'incendie

Berne (ots) -

En Suisse, la plupart des incendies domestiques sont causés par un appareil électrique. La machine à café, les batteries ou encore les multiprises font partie de notre quotidien. Mais si ces appareils sont défectueux ou mal utilisés, ils peuvent rapidement provoquer un incendie. Le CIPI explique comment il est possible d'éviter le pire.

Environ 10 000 incendies se produisent chaque année dans toute la Suisse. Plus d'un quart sont dus à l'électricité. Cela correspond à plus de sept incendies par jour. Si une partie d'entre eux a pour cause des défauts techniques dans les installations et appareils électriques, c'est souvent la négligence et l'inattention qui sont responsables.

En d'autres termes, la plupart de ces incendies peuvent être évités en adoptant simplement les bons gestes. Pour les appareils électriques, il convient d'observer les points suivants :

- Ne pas utiliser le mode veille des appareils électriques, mais les éteindre complètement.
- Débrancher, si possible, les appareils lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Empêcher toute accumulation de chaleur en s'assurant que l'air peut bien circuler autour des appareils et que leurs grilles d'aération ne sont pas obstruées.
- Lors de l'installation des appareils, s'assurer que le câble d'alimentation n'est pas plié, coincé ou écrasé. Débrancher immédiatement les appareils si leur câble d'alimentation est endommagé.
- Vérifier régulièrement que les appareils et câbles ne présentent pas de signes d'usure et de défauts. Faire contrôler les appareils défectueux ou très usagés par un professionnel ou bien les remplacer.
- Recharger les batteries lithium-ion uniquement avec le chargeur d'origine. Remplacer immédiatement les batteries qui présentent des déformations, fissures ou gonflements.
- Installer des détecteurs de fumée pour détecter rapidement les incendies.
- Toujours respecter les indications du fabricant.

Contact:

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)

T +41 (0)31 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100911119> abgerufen werden.